



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DU QUÉBEC

« UN BILAN POSITIF ! »

- NATURE QUÉBEC

Québec, le 20 mai 2010 — « Malgré les embûches que connaît la conservation des milieux naturels au Québec, le bilan du réseau d'aires protégées, rendu public aujourd'hui, est très positif », note Christian Simard, directeur général de Nature Québec, à la suite de la publication du document *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec* par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Nature Québec tient à souligner le travail rigoureux du MDDEP à dresser le bilan des aires protégées au Québec. Un bilan lucide, sans complaisance, qui montre le travail parcouru et les défis qui nous attendent.

Rappelons qu'en 2001, le gouvernement québécois s'engageait à protéger 8 % de son territoire pour 2005 en adoptant la *Stratégie québécoise sur les aires protégées* (SQAP). Il en protégeait alors moins de 1 %, ce que Nature Québec dénonçait ardemment à l'époque. La création de plus de 124 000 km² en 7 ans a permis d'atteindre la cible de 8 % repoussée en mars 2009.

Nature Québec constate que non seulement des gains ont été obtenus en terme de représentativité, mais aussi, et c'est encore plus important, en terme de qualité de la protection accordée au territoire. Par ailleurs, le bilan souligne plusieurs carences dans certaines régions, dont le sud et l'est du Québec, ainsi que pour le milieu marin. « Il n'y a pas eu beaucoup de gains dans ces régions depuis 2002. Il y a donc beaucoup de travail à faire pour améliorer la protection de ce territoire », mentionne Christian Simard.

Pour Nature Québec, la publication de ce bilan, en plus de permettre d'analyser le travail fait jusqu'à maintenant, permet d'orienter les prochaines actions. Afin de mener à bien la SQAP, le MDDEP s'est basé sur le principe de la représentativité. Cette façon de faire s'est avérée efficace et a permis d'augmenter le pourcentage d'aires protégées dans plusieurs provinces et régions naturelles. Toutefois, dans une deuxième phase, il sera nécessaire de prendre en compte certains aspects écologiques, tels les besoins de protection des espèces menacées, dont le caribou forestier. Pour Jean Hubert, co-responsable de la commission Aires protégées de Nature Québec, « Le sud du Québec est le territoire le plus riche en termes de biodiversité, mais est aussi celui la population est la plus dense. Les milieux naturels se font donc rares. Il sera fondamental d'intégrer d'avantage les autorités municipales dans la « phase II » de la SQAP, afin de les inciter fortement à créer des aires protégées en partenariat avec les organismes de conservation de leur milieu ».

« En ce qui concerne le milieu marin et côtier, ce territoire est clairement sous-représenté. Pourtant, il existe des opportunités concrètes, que ce soit par l'agrandissement du parc marin du Saguenay, la poursuite du projet au large des Îles-de-la-Madeleine, la protection du golfe du Saint-Laurent ou de la péninsule de Manicouagan. Mais pour y parvenir, le gouvernement devra surpasser les nombreuses embûches politiques », mentionne Mélanie Desrochers co-responsable de la commission Aires protégées de Nature Québec.

Pour Mélanie Desrochers, en forêt boréale commerciale c'est le design des aires protégées qui est trop souvent discutable. « La création d'aires protégées

Tél. : (418) 648-2104

Télec. : (418) 648-0991

www.naturequebec.org

conservons@naturequebec.org

dans ce territoire fortement convoité par l'industrie forestière, l'industrie minière et l'hydroélectricité est difficile. Le MDDEP se bute souvent à des lobbys puissants qui prennent, eux, le soin de définir les pourtours et la dimension des aires protégées. » . Il est crucial que les prochains ajouts d'aires protégées se fassent rapidement en zone industrielle afin d'en protéger les dernières forêts intactes.

Pour 2015, le gouvernement du Québec s'est donné pour objectif d'atteindre 12 % de territoire protégé. Plusieurs défis attendent le MDDEP. Il sera nécessaire pour le gouvernement de lui allouer les moyens nécessaires à l'établissement d'un réseau représentatif et efficace de protection de la biodiversité, malgré la présence de permis pétrolier dans l'est, l'expansion urbaine au sud et l'industrie minière et forestière dans le centre et le nord de la province. Et avec l'intérêt marqué du gouvernement pour l'exploitation des ressources naturelles du Nord, le fameux Plan Nord, la tâche du MDDEP risque d'être ardue.

– 30 –

Nature Québec (www.naturequebec.org) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Information :

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations

Tél. : (418) 648-2104 poste 2074 ou (418) 931-1131

communications@naturequebec.org